

Avis – Fichier informatique 8

SEPE Les Havettes

- 1 - Avis sur le démantèlement des Maires
- 2 - Avis sur le démantèlement des Propriétaires fonciers
- 3 – Attestation de Maitrise Foncière
- 4 - Réponses aux consultations des opérateurs radars

AVIS DU MAIRE SUR LES CONDITIONS DE DEMANTELEMENT ET DE REMISE EN ETAT DU SITE

SEPE	COMMUNE
LES HAVETTES	CANNESSIERES
LES HAVETTES	AUMATRE

Mairie de CANNESSIERE

SEPE LES HAVETTES

Le 25/08/2015

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 30/06/15 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur ma commune tel que stipulé au point 7 de l'article R.512-6 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, j'émet un avis favorable à la remise en état du site tel que prévu par les dispositions réglementaires.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Henriquet". The signature is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CANNESSIERE" at the top, "FRANCE" in the center, and "80140 (Somme)" at the bottom. There are also small stars on either side of the central text.

Mairie de AUMATRE

SEPE LES HAVETTES

Le 21/09/2015

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 30/06/2015 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur ma commune tel que stipulé au point 7 de l'article R.512-6 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, j'émetts un avis favorable à la remise en état du site tel que prévu par les dispositions réglementaires.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



COMMUNE D'AUMATRE

ARRETE du 08 septembre 2015 portant délégation du pouvoir du maire de signer l'avis de la commune requis par les dispositions de l'article R. 512-6 alinéa 7 du Code de l'environnement à Monsieur Michel DUVAL troisième adjoint de la commune d'Aumâtre

Le Maire de la Commune d'Aumâtre,

Vu les articles L. 2122-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R. 512-6 alinéa 7 du Code de l'environnement,
Vu la délibération du 7 avril 2011,

ARRETE

Article 1 : Le maire, Monsieur Louis QUEVAUVILLERS, donne délégation à son troisième adjoint Monsieur Michel DUVAL pour émettre et signer, au nom et pour le compte de la commune, l'avis requis par les dispositions de l'article R. 512-6 alinéa 7 du Code de l'environnement aux termes duquel le maire de la commune du site d'implantation d'une nouvelle installation classée donne son avis « *sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation* ». Cet avis sera réputé émis en l'absence de réponse dans un délai de quarante-cinq jours suivant sa saisine par le demandeur.

Cet avis s'inscrit dans le cadre du projet d'implantation sur la commune d'Aumâtre d'un parc éolien par la Société d'Exploitation du Parc Eolien « Les Mottes » et par la Société d'Exploitation du Parc Eolien « Les Havettes ».

Article 2 : Le présent arrêté sera publié selon les formes prescrites par les dispositions applicables du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Aumâtre,
le 08 septembre 2015

Le Maire,
Louis QUEVAUVILLERS.



SEPE « LES HAVETTES » - AVIS DES PROPRIETAIRES SUR LE DEMANTELEMENT

SEPE	Type Contrat	Préf	Num	COMMUNE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
LES HAVETTES	E-05 + pdl	ZE01	20	AUMATRE	SCELLIER	GINETTE	RUE LECOT	80140	AUMATRE
LES HAVETTES	E-05 + pdl	ZE01	20	AUMATRE	SCELLIER	JEAN-PAUL	13 RUE LECOT	80140	AUMATRE
LES HAVETTES	E-06	ZB01	18	CANNESSIERES	CARDOT	CATHERINE	21 RUE LECOT	77178	ST PATHUS
LES HAVETTES	E-06	ZB01	18	CANNESSIERES	SCELLIER	JACQUELINE	21 RUE LECOT	80140	AUMATRE
LES HAVETTES	E-07	ZE01	4	AUMATRE	QUEVAUVILLERS	LOUIS	4 LONGUE RUE	80140	AUMATRE
LES HAVETTES	E-08	ZE01	12	CANNESSIERES	KESTELOOT	NATHALIE	12 RUE ANDRE SALEL	92260	FONTENAY AUX ROSES
LES HAVETTES	E-08	ZE01	12	CANNESSIERES	VAILLANT	BRIGITTE	8 RUE DE LA LIBERATION	80140	OISEMONT

MME SCELLIER GINETTE
RUE LECOT
80140 AUMATRE

SEPE LES HAVETTES

Le 07/07/2015

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

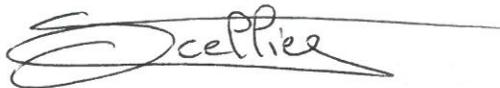
Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 01/07/2015 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur ma commune tel que stipulé au point 7 de l'article R.512-6 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 512-6 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



M. SCELLIER JEAN PAUL
13 RUE LECOT
80140 AUMATRE

SEPE LES HAVETTES

Le 07/07/2015

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 01/07/2015 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur ma commune tel que stipulé au point 7 de l'article R.512-6 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions règlementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 512-6 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



MME CARDOT CATHERINE
21 RUE LECOT
77178 ST PATHUS

SEPE LES HAVETTES

Le 21/09/2015

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 01/07/2015 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur ma commune tel que stipulé au point 7 de l'article R.512-6 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 512-6 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



MME SCELLIER JACQUELINE
13 RUE LECOT
80140 AUMATRE

SEPE LES HAVETTES

Le 28/08/2015

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 01/07/2015 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur ma commune tel que stipulé au point 7 de l'article R.512-6 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 512-6 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



MR QUEVAUVILLERS LOUIS
4 LONGUE RUE
80140 AUMATRE

SEPE LES HAVETTES

Le 25/08 / 2015

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

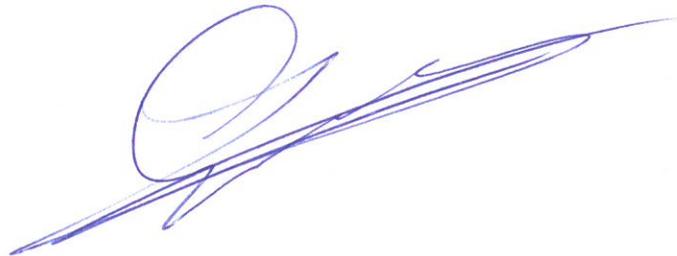
Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 01/07/2015 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur ma commune tel que stipulé au point 7 de l'article R.512-6 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions règlementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 512-6 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'Q' followed by a long, sweeping horizontal stroke that tapers to the right.

MME KESTELOOT NATHALIE
12 RUE ANDRE SALEL
92260 FONTENAY AUX ROSES

SEPE LES HAVETTES

Le 02/07/2014 - 2015

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 01/07/2015 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur ma commune tel que stipulé au point 7 de l'article R.512-6 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 512-6 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



MME VAILLANT BRIGITTE
8 RUE DE LA LIBERATION
80140 OISEMONT

SEPE LES HAVETTES

Le 02/07/2014 - 2015

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 01/07/2015 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur ma commune tel que stipulé au point 7 de l'article R.512-6 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 512-6 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized monogram and a long horizontal stroke extending to the right.

SEPE « LES HAVETTES » - ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE

Eolienne	commune	parcelle	propriétaire	exploitant	date de signature
E-05 + pdI	AUMATRE	ZE20	Mme SCHELLIER GINETTE RUE LECOT 80140 AUMATRE M. SCHELLIER JEAN-PAUL 13 RUE LECOT 80140 AUMATRE	M. SCHELLIER JEAN-PAUL 13 RUE LECOT 80140 AUMATRE	07/07/2015
E-06	CANNESSIERES	ZB18	Mme CARDOT CATHERINE 21 RUE LECOT 77178 ST PATHUS Mme SCHELLIER JACQUELINE 21 RUE LECOT 80140 AUMATRE	M. SCHELLIER JEAN-PAUL 13 RUE LECOT 80140 AUMATRE	07/07/2015
E-07	AUMATRE	ZE04	M. QUEVAUVILLERS LOUIS 4 LONGUE RUE 80140 AUMATRE	M. QUEVAUVILLERS LOUIS 4 LONGUE RUE 80140 AUMATRE	30/06/2015
E-08	CANNESSIERES	ZE12	Mme KESTELOOT NATHALIE 12 RUE ANDRE SALEL 92260 FONTENAY AUX ROSES Mme VAILLANT BRIGITTE 8 RUE DE LA LIBERATION 80140 OISEMONT	M. DUBOS NICOLAS 85 RUE DU CHARRON 80140 NEUVILLE AUX BOIS	02/07/2015

Je soussigné Fabien Kayser, gérant de la SEPE "LES HAVETTES", atteste sur l'honneur que la dite SEPE est bénéficiaire de toutes les "conventions de mise à disposition avec promesse synallagmatique de bail" conclues avec les propriétaires des terrains nécessaires à la réalisation du parc éolien, dont la construction sur les communes d'AUMATRE (80140) et CANNESSIERES (80140) fait l'objet d'une demande de permis de construire requise dont le dépôt est autorisé par lesdites conventions.

Signature
M. Fabien Kayser
pour la SEPE "LES HAVETTES"



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 8 juillet 2011

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Délégation Régionale Picardie

Le Délégué

à

Nos réf. : 971/DR/PIC/HRE
Vos réf. : courrier du 19 avril 2011
Affaire suivie par : Hélène Renjard
helene.renjard@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 44 11 49 06 - Fax : 03 44 11 49 08

Dominique EDTE
OSTWIND INTERNATIONAL SAS
Espace Européen de l'Entreprise
« Les terrasses de l'Europe »
1 rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Objet : Projets éoliens sur la Communauté de Communes d'Oisemont (80)

Monsieur,

Vous avez fait parvenir à mes services une demande d'avis pour un projet d'implantation d'éoliennes de 150 mètres sur quatre zones d'étude concernant entre autres, les communes d'Oisemont, Rambures, Le-Translay et Fresnes-Tilloloy dans la Somme.

Après examen du dossier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les territoires concernés ne sont grevés d'aucune servitude aéronautique ni radioélectrique civile.

Toutefois, lors de l'instruction d'un éventuel permis de construire, nous étudierons à nouveau les caractéristiques des éoliennes (coordonnées et hauteurs) afin de donner un avis définitif.

J'attire votre attention sur le fait que le résultat de cette étude reste valable dès lors qu'aucune modification substantielle ou qu'aucune évolution d'ordre aéronautique ou réglementaire ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans les zones concernées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Délégué Picardie

Pascal Bazer-Bachi



Délégation Régionale Picardie
Aéroport de Beauvais
60000 Beauvais Tillé





MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS



COMMANDEMENT DE
LA DÉFENSE AÉRIENNE ET DES
OPÉRATIONS AÉRIENNES

Zone aérienne de défense Nord

Section environnement aéronautique

Dossier suivi par :

- Cal Katalin Pirrault,
- Lcl Jean-François Touzalin.

Paris, le **08 juin 2011**

N°**49269**/DEF/CDAOA/GATN

Le général de division aérienne
Patrick Charaix
commandant en second du CDAOA
et général adjoint territoire national
au général commandant la défense
aérienne et les opérations aériennes
75509 Paris Cedex 15

à

Monsieur le directeur de la société
Ostwind International SAS
1 rue de Berne
Espace Européen de l'entreprise
67300 Schiltigheim

OBJET : projet éolien dans le département de la SOMME (80).

REFERENCES : a) votre lettre du 19 avril 2011, (C. C.de OISEMONT),
b) décret du 18 mai 2011 portant délégation de signature¹,
c) circulaire et arrêté du 25 juillet 1990 relatifs aux installations dont
l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes
aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation²,
d) arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des
éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes
aéronautiques³.

¹ Référence : NOR DEF D 1110503 D

² Références : NOR EQU A 9000 474 A et NOR EQU A 9000 475 C

³ Référence : NOR DEV A 0917931 A



Monsieur le directeur,

Après consultation des différents organismes de la Défense concernés par votre projet éolien sur les communes de FORCEVILLE-EN-VIMEU, WOIREL, AUMATRE, OISEMONT, CANNESSEIERES, MOUFLIERES, FONTAINE-LE-SEC et FRETTECUISSSE (80) transmis par courrier de référence, j'ai l'honneur de vous informer que la Défense émet un avis favorable à sa réalisation.

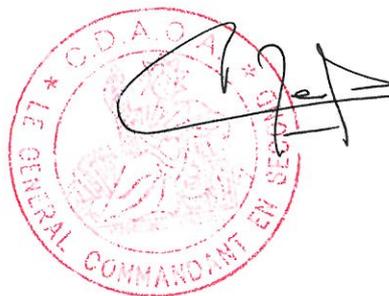
Cependant, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, vous devrez prévoir un balisage "diurne et nocturne" conformément à l'arrêté de dernière référence. En conséquence, vous devrez vous adresser à la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord située à ORLY (94) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Cet avis reste valable dès lors qu'aucune évolution, notamment d'ordre réglementaire ou aéronautique, ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone concernée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de la Défense et par délégation



COPIES :

- Monsieur le directeur
de la sécurité de l'aviation civile Nord
Orly Sud 108
94396 ORLY AEROGARE CEDEX
- Monsieur le délégué militaire départemental
34 rue de l'Amiral Courbet
B.P. 2710
80027 AMIENS CEDEX
- Archives ZAD Nord (BR 509)



RECU LE
18 DEC. 2013

Météo-France,
Direction Interrégionale Nord
Centre Météorologique d'Abbeville
Chemin Départemental 928
80100 Abbeville

OSTWIND
A l'att Dominique EDTE
Espace Européen de l'Entreprise
1 Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Objet : Projet de parc éolien sur la Communauté
de Communes de Oisemont (Somme)

Abbeville le 13 décembre 2013

Vos réf : votre demande du 29/10/2013

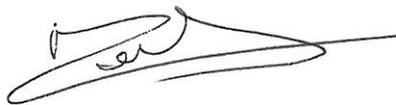
Nos réf :
DIRN CM Abbeville radeol80_20131029_Ostwind
Oisemont

Madame, Monsieur,

Vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien sur la Communauté de Communes de Oisemont (Somme).

Ce parc éolien, s'il respecte les limites du document ci-dessous que vous nous avez fourni, se situerait à une distance supérieure à celle fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne [ref1]. Dès lors, l'accord écrit de Météo-France n'est pas requis pour vous permettre de mener à bien votre projet.

Veillez agréer l'assurance de ma considération
Le délégué de Météo-France
Par ordre



Jean-Michel MOURET

Références

1. « Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. » (NOR: DEVP1119348A-MEDDTL/DGPR, août 2011)
2. « Perturbation du fonctionnement des radars météorologiques par les éoliennes » (CCE5, ANFR, 19 septembre 2005)
3. « Guide sur la problématique de la perturbation du fonctionnement des radars par les éoliennes. » (CCE5, ANFR, version 1, 3 juillet 2007)
4. « Guide Technique : Cohabitation parcs éoliens et radars météorologiques : contrainte » (<http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/#>, login:radeol ; mot de passe: !VI-314!)

Météo-France, Direction interrégionale Nord, Centre Météorologique d'Abbeville
Route d' Hesdin , 80100 ABBEVILLE,
Téléphone: 03.22.25.39.80 Télécopie: 03.22.25.39.81 Email: cdm80@meteo.fr
Météo-France , Etablissement public administratif sous la tutelle du ministère chargé des transports